

ÉCOLE&CULTURE PRIMAIRE

INFORMATIONS UTILES 2024-2025

à l'attention des MDAS en arts visuels

Dépôt d'un projet culturel à l'attention des élèves du primaire du canton de Genève et en vue de son intégration à la programmation École&Culture primaire 2024-2025

Du 1.10.2023 au 31.01.2024, les MDAS en arts visuels sont invités à déposer leur(s) dossier(s) présentant des projets pour l'année scolaire 2024-2025.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse favorise l'accès à la culture et encourage son rayonnement auprès des élèves et des établissements scolaires via École&Culture primaire qui sélectionne des projets culturels ou artistiques de qualité, destinés au jeune public (1P-8P Harmos) dans le cadre scolaire.

École&Culture primaire ne finance pas la création des projets.

École&Culture primaire élabore une programmation qui se veut variée et de qualité. Les projets doivent contenir un intérêt artistique et pédagogique au sens large et doivent respecter les contraintes liées au cadre scolaire du DIP (horaires, tarifs, etc.).

Pour toute question, s'adresser à École&Culture EP : ecoleculture.ep@etat.ge.ch.

SOMMAIRE

Délai d'envoi des dossiers à École&Culture EP	p. 2
Délai de réponse du préavis par École&Culture EP	p. 2
Principes artistiques	p. 2
Astreintes logistiques	p. 2
Degrés et âges concernés	p. 3
Horaires, durée, calendrier	p. 3
Matériel	p. 4
Plan d'études romand (PER)	p. 4

Délai d'envoi des dossiers à École&Culture EP	<p>Les projets peuvent être déposés jusqu'au lundi 31 janvier 2024, minuit, en retournant le formulaire en format word, dûment rempli, qu'il s'agisse d'un nouveau projet ou d'une reconduction, ainsi que tout autre document utile, par courriel, à ecoleculture.ep@etat.ge.ch.</p> <p>Si les détails du projet ne sont pas encore complètement arrêtés au moment du dépôt du dossier, il faudra mentionner quand ils pourront être transmis à École&Culture EP.</p>
Délai de réponse du préavis par École&Culture EP	<p>Un préavis sera envoyé aux MDAS concernés au printemps 2024.</p> <p>Si le préavis est positif, les détails (dates, budget matériel alloué, etc.) seront fixés avant la fin du mois de juin 2024.</p> <p>Il sera alors demandé aux MDAS de présenter et/ou de relire la fiche de présentation à l'attention des enseignantes et des enseignants (dates, etc.).</p> <p>Durant l'année 2024-2025, il sera demandé aux MDAS d'assurer une partie du suivi auprès des classes, notamment de rappeler la tenue de l'activité aux enseignantes et aux enseignants inscrits, une fois que les inscriptions auront été lancées à la rentrée scolaire par École&Culture EP.</p>
Principes artistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Imaginer une activité culturelle ou artistique de qualité (stage, atelier, visite) se singularisant de ce qui est conduit par les titulaires ou les MDAS dans les établissements scolaires ; • Identifier et développer des liens entre cette activité culturelle ou artistique et une (ou plusieurs) institution(s) culturelle(s) communale(s) ou cantonale(s), créer des synergies et travailler avec l'équipe en place (médiation ou autre) dans le lieu qui accueille l'activité.
Astreintes logistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer au grand maximum 2 activités différentes (2 projets différents) par MDAS et par année scolaire ; • Mettre ses compétences au service d'autres élèves du DIP et leur permettre de suivre une activité spécifique menée par un.e ou deux MDAS, et en présence du/de la titulaire de classe ; • Prévoir l'agenda des activités sur l'année (voir ci-dessous) et faire le décompte précis des périodes sur le formulaire lors du dépôt du projet ; • Collaborer avec l'équipe du lieu qui accueille l'activité (visite, réunion, organisation) ; • Participer, si nécessaire, au suivi administratif et logistique en collaboration avec École&Culture EP (relance aux classes, etc.) ; • Tenir informés la DGEO et École&Culture EP de tout changement dans le projet ; • En cas d'impossibilité de réaliser l'activité telle qu'elle a été prévue (par exemple, démontage d'une exposition ou situation sanitaire), proposer une autre activité à la (aux) classe(s) concernée(s) pour remplacer celle qui a été annulée et en informer École&Culture EP. Si aucune possibilité de remplacement n'est envisageable, informer sa direction des périodes libérées dans le cadre d'École&Culture EP ; • En cas de nécessité de remplacement lors d'une activité École&Culture EP, en informer École&Culture EP et en assurer le suivi de la même façon que pour tout autre remplacement ; • Participer au bilan de l'activité.

Degrés et âges concernés	<p>CE : Cycle élémentaire (1P à 4P) : élèves de 4 à 8 ans CM : Cycle moyen (5P à 8P) : élèves de 8 à 12 ans</p> <p>A noter également que les élèves rattachés à l'Office médico-pédagogique (OMP) ainsi qu'aux établissements du secteur subventionné peuvent bénéficier des activités et peuvent, dans certains cas, être plus âgés. Les écoles privées ne sont pas concernées par l'offre d'École&Culture EP.</p>																																			
Horaires Durée : "période", minutes ! nouvelles précisions sur la durée des ateliers Calendrier	<p>Horaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CE (1P-4P) lundi, mardi, jeudi, vendredi (8h00-11h30 / 13h30-16h00) → CM (5P-8P) lundi, mardi, jeudi, vendredi (8h00-11h30 / 13h30-16h00) + mercredi matin (8h00-11h30) <p>Les activités pour le CE (1P-4P) ne doivent pas être prévues le mercredi.</p> <p>Durée : "période", minutes... La durée des ateliers ou visites se compte en période(s) de 45 minutes (atelier d'1h30 = 2 périodes de 45'). Matinée complète = 4 périodes = 3 heures Après-midi complète = 3 périodes = 2 heures 30 Journée complète = 7 périodes = 3 heures le matin et 2h30 l'après-midi</p> <p>Pour les activités hors établissement scolaire : tenir compte du temps de déplacement <u>dans la mesure du possible.</u> Il arrive que les temps de trajets empiètent sur le temps de l'atelier, particulièrement pour les ateliers l'après-midi (à moins que l'enseignant.e ait prévu une sortie d'une journée dans laquelle est intégrée l'atelier E&C). Cela étant très variable d'une école à l'autre, il semble compliqué de réduire la durée de tous les ateliers à 3 périodes le matin et 2 périodes l'après-midi. Toutefois, si cela est plus confortable, il est possible de faire des ateliers de 3 périodes le matin et de 2 périodes l'après-midi (chiffres en vert ci-dessous) :</p> <table border="1" data-bbox="432 1489 1497 1906"> <thead> <tr> <th><i>Période(s) au poste, par semaine, pour les activités E&C</i></th> <th><i>Périodes au poste, par année scolaire, pour les activités E&C</i></th> <th><i>Nombre de matinées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i></th> <th><i>Nombre d'après-midis, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i></th> <th><i>Nombre de journées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,5</td> <td>19</td> <td>5 / 6</td> <td>6 / 10</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>38,5</td> <td>10 / 12</td> <td>12 / 19</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>1,5</td> <td>58</td> <td>15 / 19</td> <td>19 / 26</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>77</td> <td>19 / 26</td> <td>26 / 39</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>115,5</td> <td>29 / 39</td> <td>39 / 58</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>154</td> <td>39 / 51</td> <td>51 / 77</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table> <p>! Seules les heures en présence des élèves doivent être comptabilisées, puisque la préparation est comprise, comme pour les périodes d'enseignement, dans les périodes au poste.</p>	<i>Période(s) au poste, par semaine, pour les activités E&C</i>	<i>Périodes au poste, par année scolaire, pour les activités E&C</i>	<i>Nombre de matinées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i>	<i>Nombre d'après-midis, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i>	<i>Nombre de journées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i>	0,5	19	5 / 6	6 / 10	3	1	38,5	10 / 12	12 / 19	6	1,5	58	15 / 19	19 / 26	8	2	77	19 / 26	26 / 39	11	3	115,5	29 / 39	39 / 58	16	4	154	39 / 51	51 / 77	22
<i>Période(s) au poste, par semaine, pour les activités E&C</i>	<i>Périodes au poste, par année scolaire, pour les activités E&C</i>	<i>Nombre de matinées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i>	<i>Nombre d'après-midis, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i>	<i>Nombre de journées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités E&C</i>																																
0,5	19	5 / 6	6 / 10	3																																
1	38,5	10 / 12	12 / 19	6																																
1,5	58	15 / 19	19 / 26	8																																
2	77	19 / 26	26 / 39	11																																
3	115,5	29 / 39	39 / 58	16																																
4	154	39 / 51	51 / 77	22																																

	<p>En cas de mise en place particulièrement longue d'une activité, il convient de le mentionner dans le formulaire de dépôt de dossier et d'en discuter avec École&Culture EP au préalable.</p> <p>Calendrier scolaire 2024-2025 : Voir le calendrier avant de proposer des dates et prendre note des dates sans activité culturelle et des dates fortement déconseillées (comme par exemple les dates autour de la fête de l'Escalade) https://www.ge.ch/vacances-scolaires-jours-feries/vacances-scolaires-2024-2025 Ne pas proposer d'activité avant le lundi 30 septembre 2024 au plus tôt.</p>
Matériel	<p>Si du matériel est nécessaire pour la tenue de l'activité, il faut le mentionner dans le formulaire de dépôt de dossier et se renseigner sur ce qui est disponible à l'Economat Cantonal de l'Instruction publique (ECDIP) en premier lieu :</p> <p>Accueil : https://edu.ge.ch/site/ecdip/ Catalogue : https://edu.ge.ch/site/ecdip/catalogue-fournitures-scolaires-epomp/</p> <p>Pour ce qui n'est pas disponible à l'ECDIP, contacter École&Culture EP le plus tôt possible, afin que l'achat du matériel puisse être fait dans les temps : maroussia.prigent-toure@etat.ge.ch.</p>
Plan d'études romand (PER)	<p>Il est conseillé de consulter le plan d'études romand, afin de repérer les liens qui peuvent être faits avec le projet. https://www.plandetudes.ch/documents/10136/19192/cycle_1_webCIIP.pdf</p>